

## Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)

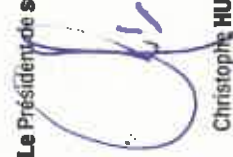
Séance du 20 février 2024

### Avis sur les projets présentés

Type dossier	N° dossier	Commune	CC	Objet	Motif consultation	Avis CDPENAF	Motivation
PC	045 020 23 Y0009	LE BARDON	CC des Terres du Val de Loire	Construction d'un bâtiment pour la vente de produits agricoles.	Secteur situé en zone non constructible de la carte communale (article L.161-4 du Code de l'urbanisme)	Favorable	
PC	045 277 24 S0001	ST-FLORENT-LE-JEUNE	CC du Val de Sully	Construction d'un bâtiment de stockage de matériel agricole.	Secteur situé en zone non constructible de la carte communale (article L.161-4 du Code de l'urbanisme)	Favorable	
PC	045 160 24 N0001	GRENEVILLE-EN-BEAUCE	CC de la Plaine Nord Loiret	Construction d'un bâtiment avec toiture photovoltaïque pour le stockage de légumes.	Secteur situé dans une commune ne possédant pas de plans des parties actuellement urbanisées.	Favorable	
PC	045 127 23 00007	DORDIVES	CC des Quatre Vallées	Construction d'une centrale photovoltaïque flottante	Auto-saisine de la CDPENAF	Favorable	
PC	045 051 23 00018	BRAY-ST-AIGNAN	CC du Val de Sully	Construction d'une centrale photovoltaïque flottante	Auto-saisine de la CDPENAF	Favorable	
PC	045 051 23 00019						

PLA Préfète

Le Président de séance



Christophe HUSS